

Tableau des garanties et primes pour la saison 2007/2008

(Suite)

ASSURANCE PLONGEE ET ACTIVITES DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES							
CATEGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)
Age limite des garanties individuelles accident	Sans limite							
Age limite de garantie en RC	Sans limite							
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Frais de recherche et de sauvetage	1 051 €		3 155 €		5 258 €			
Frais de caisson hyperbare	32 600 €		32 600 €		32 600 €		32 600 €	
Garantie pour frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale ^a dont :	6 310 €	31 000 €	10 516 €	31 000 €	15 775 €	152 000 €	6 310 €	31 000 €
Frais médicaux	Inclus		Inclus		Inclus		Inclus	
Frais chirurgicaux	Inclus		Inclus		Inclus		Inclus	
Frais pharmaceutiques	Inclus		Inclus		Inclus		Inclus	
Autres frais de traitement	Inclus		Inclus		Inclus		Inclus	
Frais d'ambulance sur place	Inclus		Inclus		Inclus		Inclus	
Soins dentaires urgents	Inclus	125 € ^b	Inclus	125 € ^b	Inclus	125 € ^b	Inclus	125 € ^b
Hospitalisation	Si hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, mise à disposition d'un billet aller/retour avion ou train pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits. Garantie jusqu'à 46 € TTC par nuit							
Assistance aux personnes	Sans limitation de somme ^c							
Evacuation sanitaire (rapatriement, transport médical)	Sans limitation de somme							
Avance sur frais à l'étranger	A l'étranger, pour ne rien avoir à régler sur place (y compris les frais de caisson hyperbare) vous pouvez bénéficier d'une avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable de AXA Assistance : +33 1 55 92 40 00 - 24h/24 - 7j/7							
Avance sur caution pénale à l'étranger		11 500 €		11 500 €		11 500 €		11 500 €
Capital en cas d'invalidité permanente totale	9 465 €		26 290 €		75 510 €		9 465 €	
Capital en cas de décès	6 310 €		18 930 €		37 585 €		6 310 €	
Rapatriement du corps	Sans limitation de somme							
Coût du cercueil (à l'exclusion des accessoires) et frais de cérémonies	763 €							
Prime TTC	16,20 €		26,80 €		44,50 €		8,80 €	
^a Franchise de 23 € euros pour les frais de traitement ^b Frais dentaires urgents à l'étranger limités à 125 € avec franchise de 15 € par dossier ^c Exclusion des frais de premiers secours sauf appel préalable								
Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessitent une convention d'assistance spécifique. Contacter le cabinet Lafont tél. : 04 68 35 22 26								